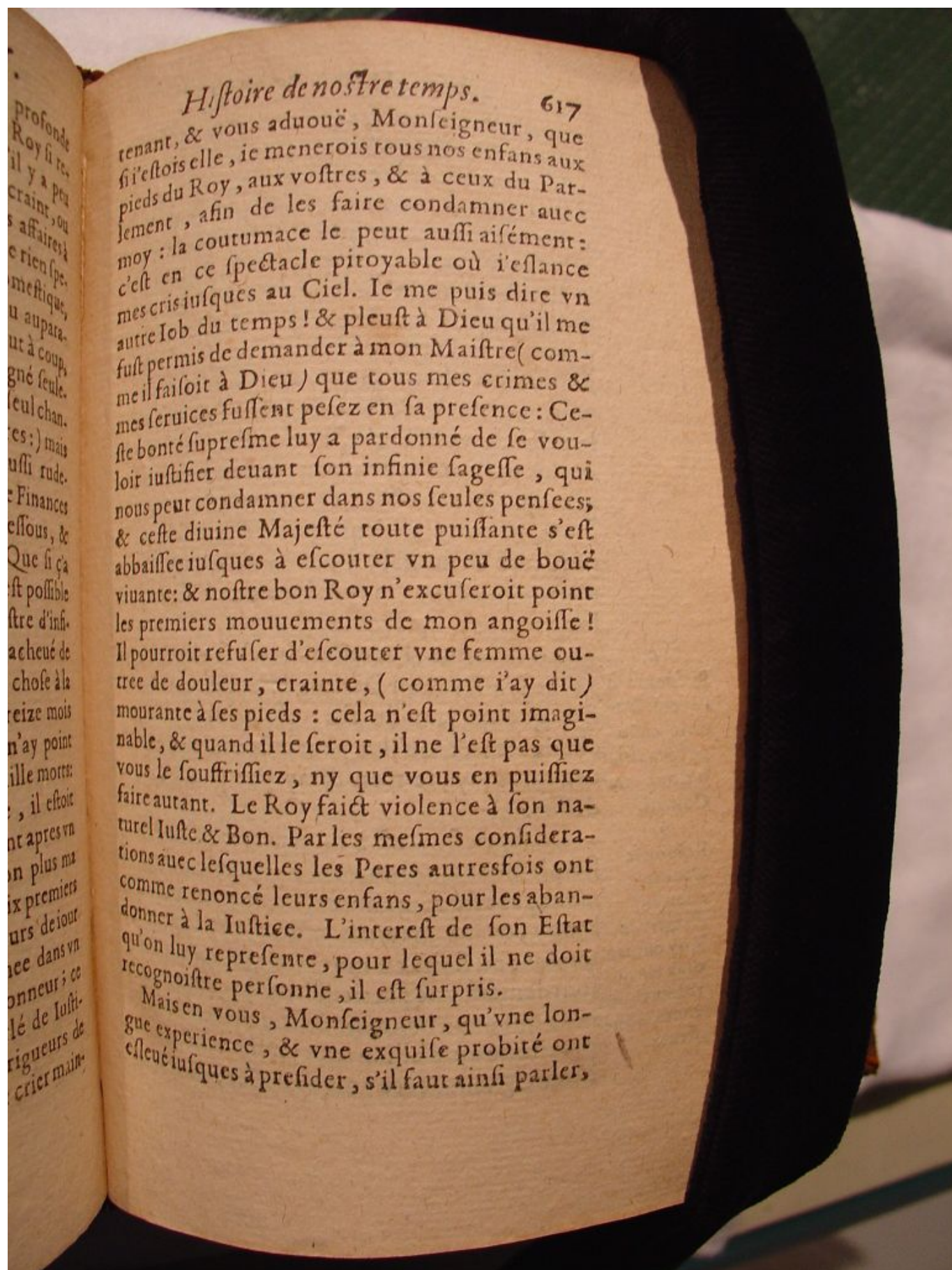
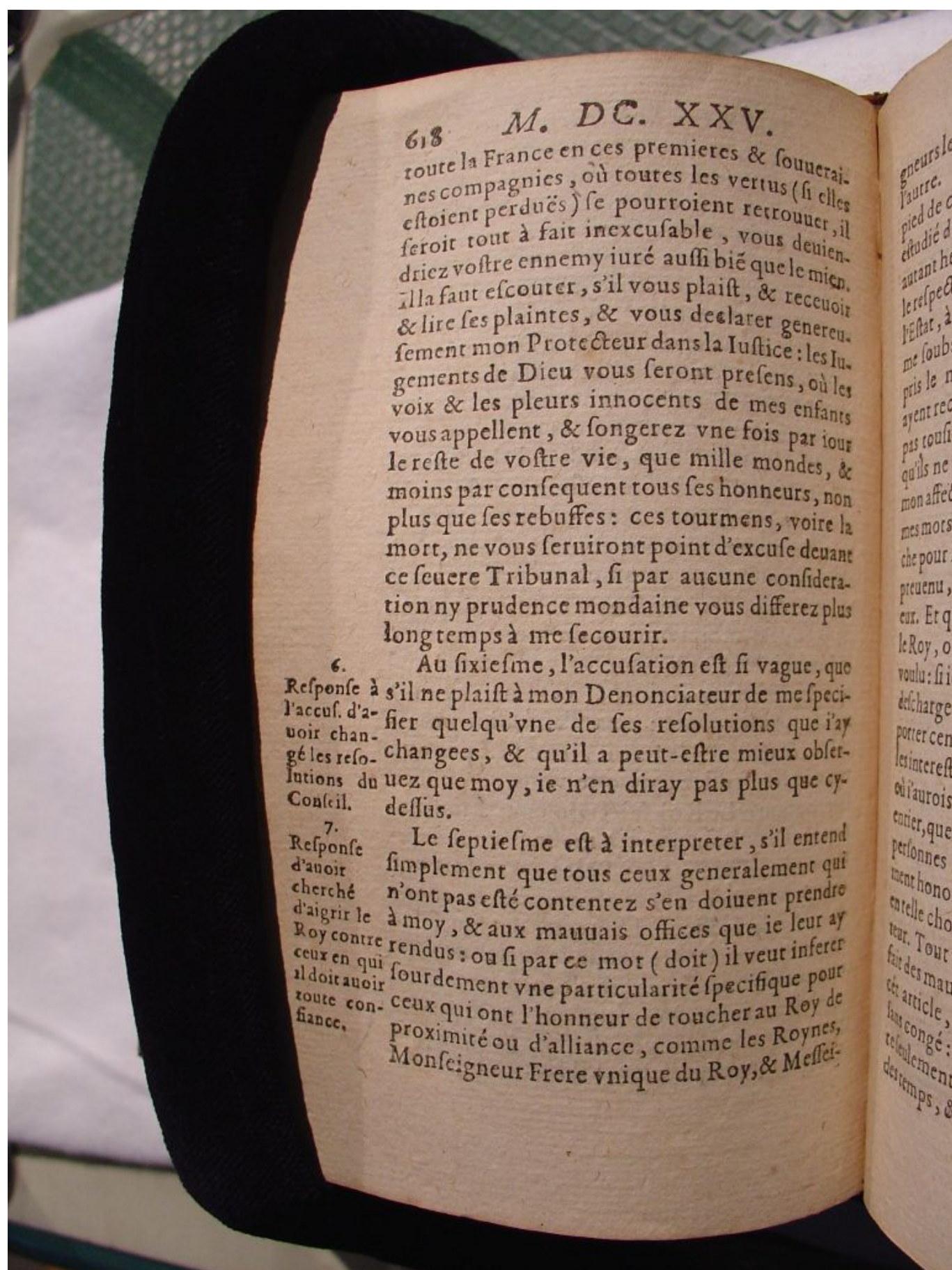


1625_0617.jpg



1625_0618.jpg



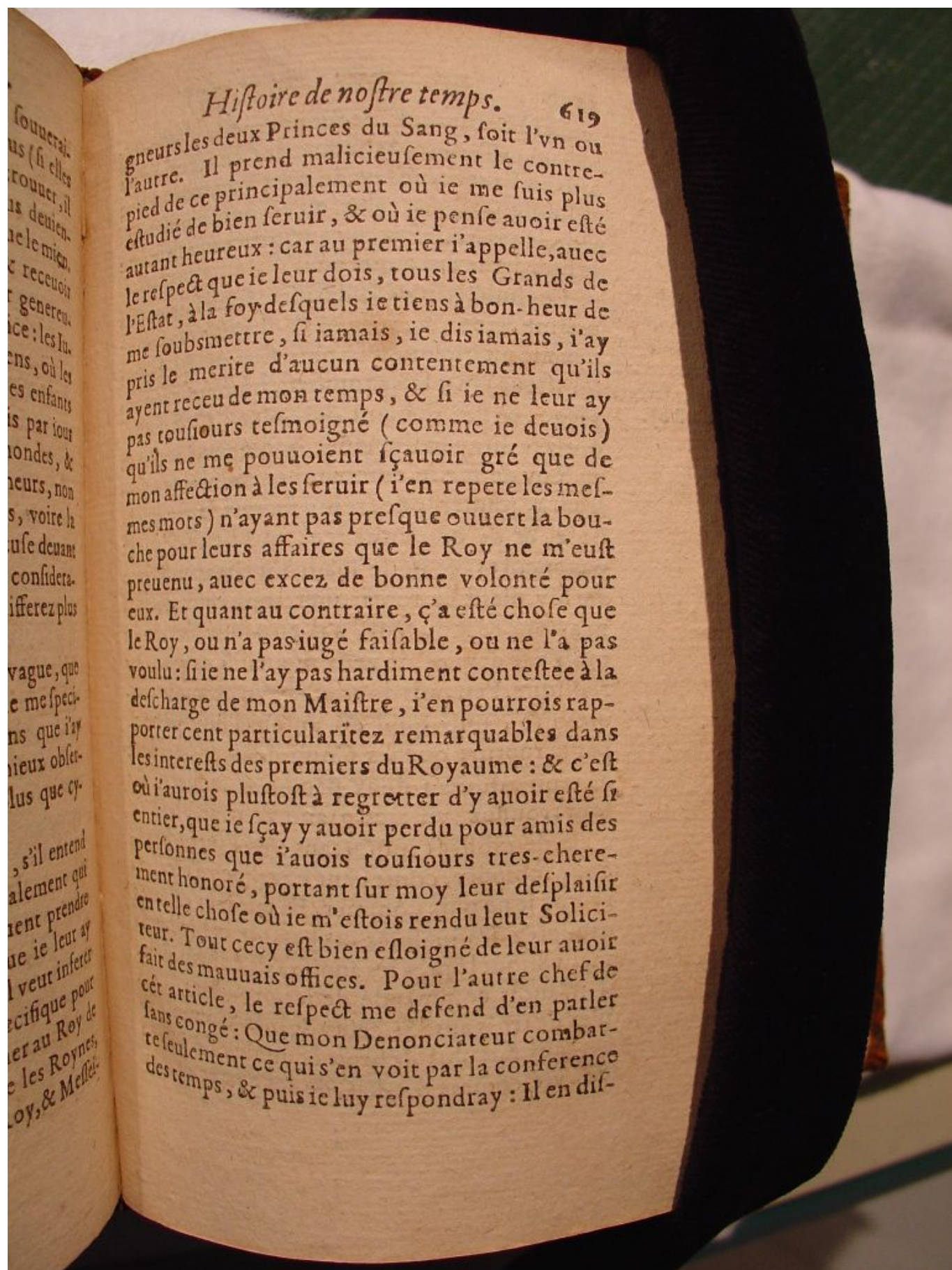
618 M. DC. XXV.

route la France en ces premieres & souuerai-
nes compagnies, où toutes les vertus (si elles
estoyent perduës) se pourroient retrouver, il
feroit tout à fait inexcusable, vous denien-
driez vostre ennemy iuré aussi biẽ que le mien.
Il la faut escouter, s'il vous plaist, & receuoir
& lire ses plaintes, & vous declarer genereu-
sement mon Protecteur dans la Iustice: les Ju-
gements de Dieu vous seront presens, où les
voix & les pleurs innocents de mes enfants
vous appellent, & songerez vne fois par iour
le reste de vostre vie, que mille mondes, &
moins par consequent tous ses honneurs, non
plus que ses rebuffes: ces tourmens, voire la
mort, ne vous serviront point d'excuse deuant
ce seuere Tribunal, si par aucune considera-
tion ny prudence mondaine vous differez plus
longtemps à me secourir.

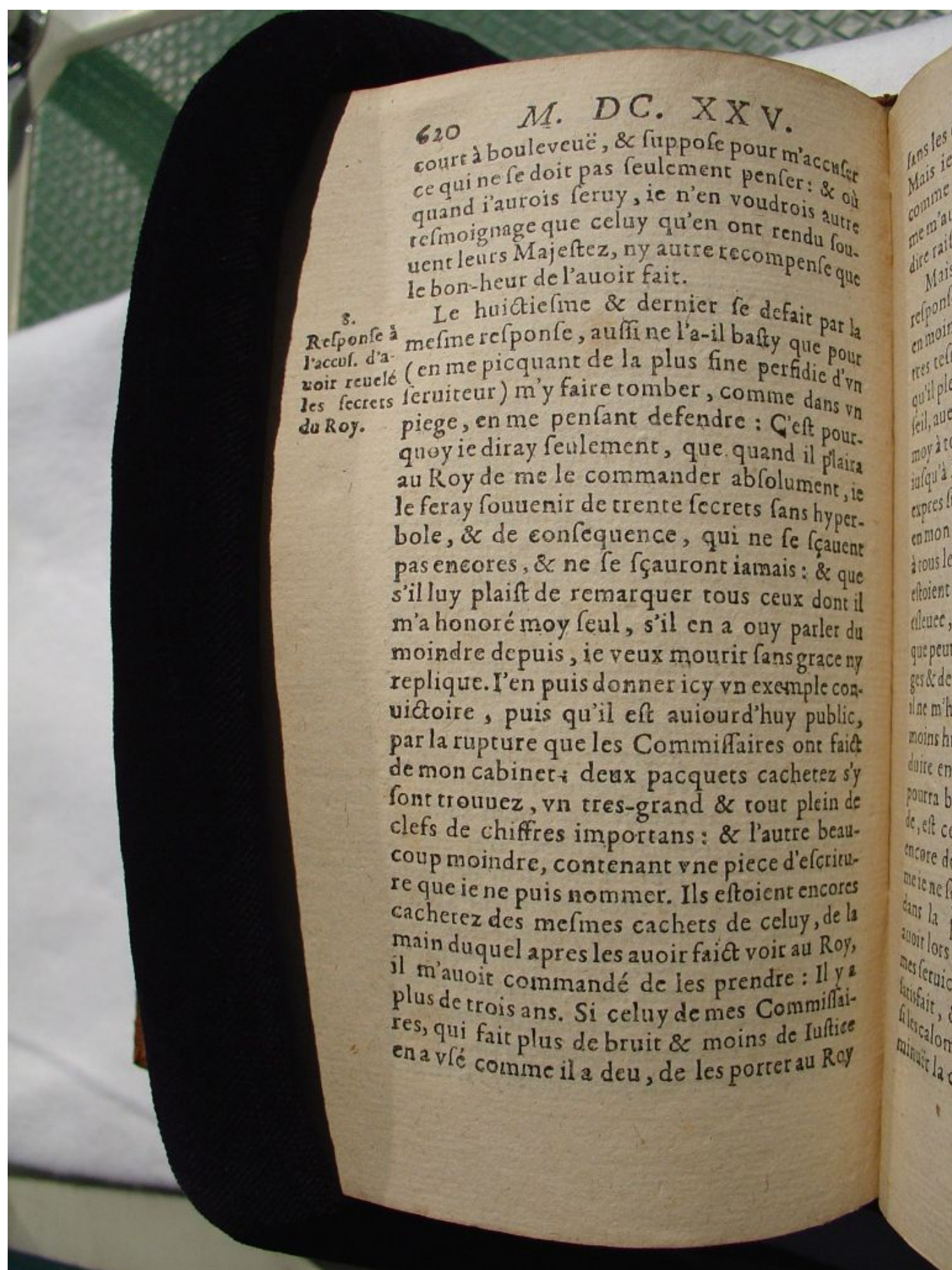
6. Au sixiesme, l'accusation est si vague, que
Response à s'il ne plaist à mon Denonciateur de me speci-
l'accus. d'a- fier quelqu'une de ses resolutions que j'ay
voir chan- gees, & qu'il a peut-estre mieux obser-
gé les reso- uez que moy, ie n'en diray pas plus que cy-
lutions du dessus.
Conseil.

7. Le septiesme est à interpreter, s'il entend
Response simplement que tous ceux generalement qui
d'auoir n'ont pas esté contentez s'en doiuent prendre
cherché à moy, & aux mauuais offices que ie leur ay
d'aigrir le rendus: ou si par ce mot (doit) il veut inferer
Roy contre sourdement vne particularité specifique pour
ceux en qui ceux qui ont l'honneur de toucher au Roy de
il doit auoir proximité ou d'alliance, comme les Roynes,
route con- Monseigneur Frere vnique du Roy, & Messie-
fiance.

1625_0619.jpg



1625_0620.jpg



8.
 Responſe à
 l'accuſ. d'a-
 voir reuelé
 les ſecrets
 du Roy.

620 M. DC. XXV.
 court à boulevuë, & ſuppoſe pour m'accuſer
 ce qui ne ſe doit pas ſeulement penſer: & où
 quand j'aurois ſeruy, ie n'en voudrois autre
 reſmoignage que celui qu'en ont rendu ſou-
 uent leurs Majeſtez, ny autre recompenſe que
 le bon-heur de l'auoir fait.

Le huitième & dernier ſe defait par la
 meſme reſponſe, auſſi ne l'a-il baſty que pour
 (en me picquant de la plus fine perfidie d'un
 ſeruiteur) m'y faire tomber, comme dans vn
 piege, en me penſant defendre: C'eſt pour-
 quoy ie diray ſeulement, que quand il plaira
 au Roy de me le commander abſolument, ie
 le feray ſouuenir de trente ſecrets ſans hyper-
 bole, & de conſequence, qui ne ſe ſçauent
 pas encores, & ne ſe ſçauront iamais: & que
 s'il luy plaist de remarquer tous ceux dont il
 m'a honoré moy ſeul, s'il en a ouy parler du
 moindre depuis, ie veux mourir ſans grace ny
 replique. J'en puis donner icy vn exemple con-
 uictoire, puis qu'il eſt aujourd'huy public,
 par la rupture que les Commiſſaires ont fait
 de mon cabinet: deux pacquets cachez ſ'y
 ſont trouuez, vn tres-grand & tout plein de
 clefs de chiffres importants: & l'autre beau-
 coup moindre, contenant vne piece d'eſcritu-
 re que ie ne puis nommer. Ils eſtoient encores
 cachez des meſmes cachets de celui, de la
 main duquel apres les auoir fait voir au Roy,
 il m'auoit commandé de les prendre: Il y a
 plus de trois ans. Si celui de mes Commiſſai-
 res, qui fait plus de bruit & moins de Juſtice
 en a vſé comme il a deu, de les porter au Roy

1625_0621.jpg

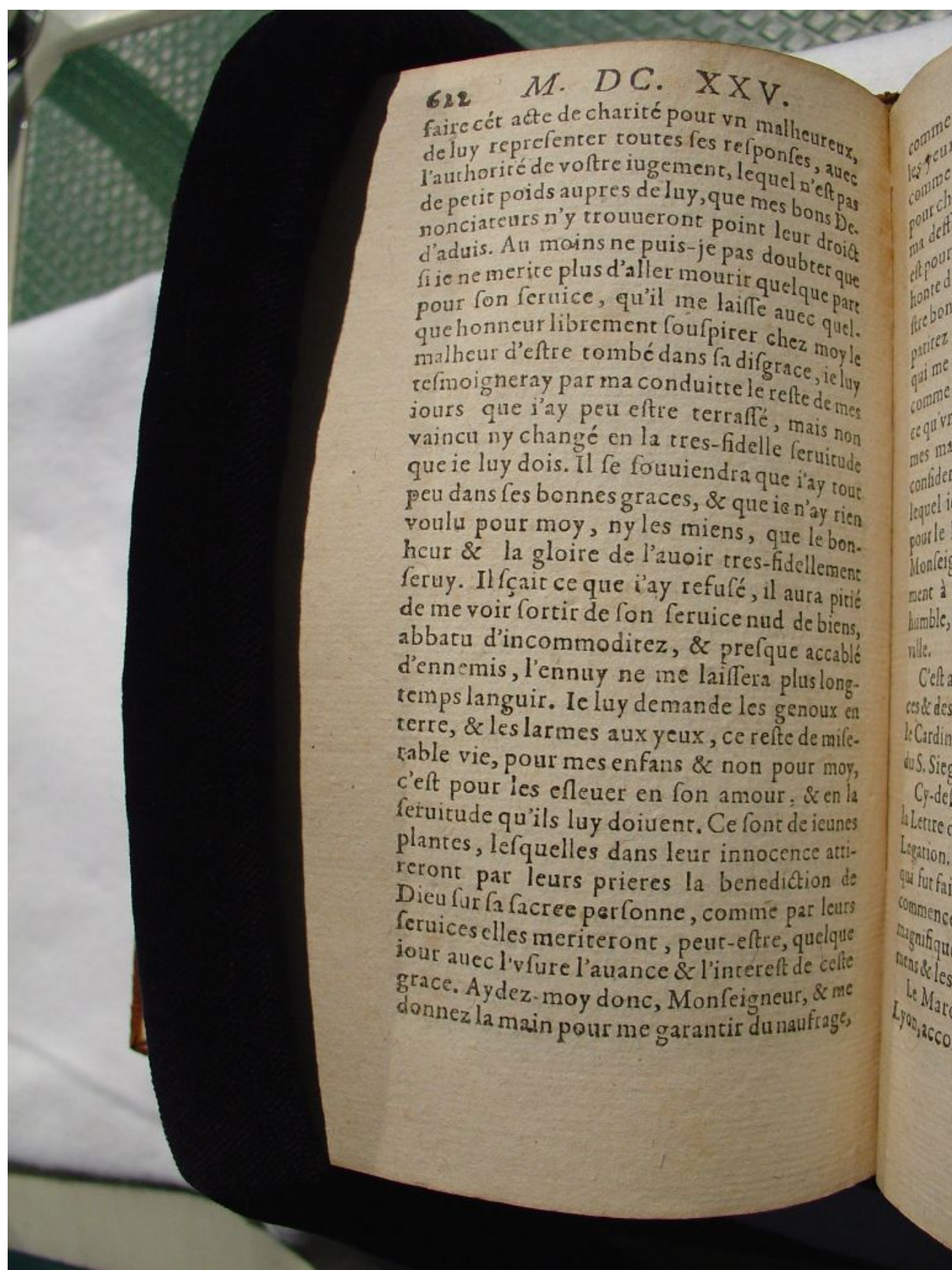
Histoire de nostre temps.

621

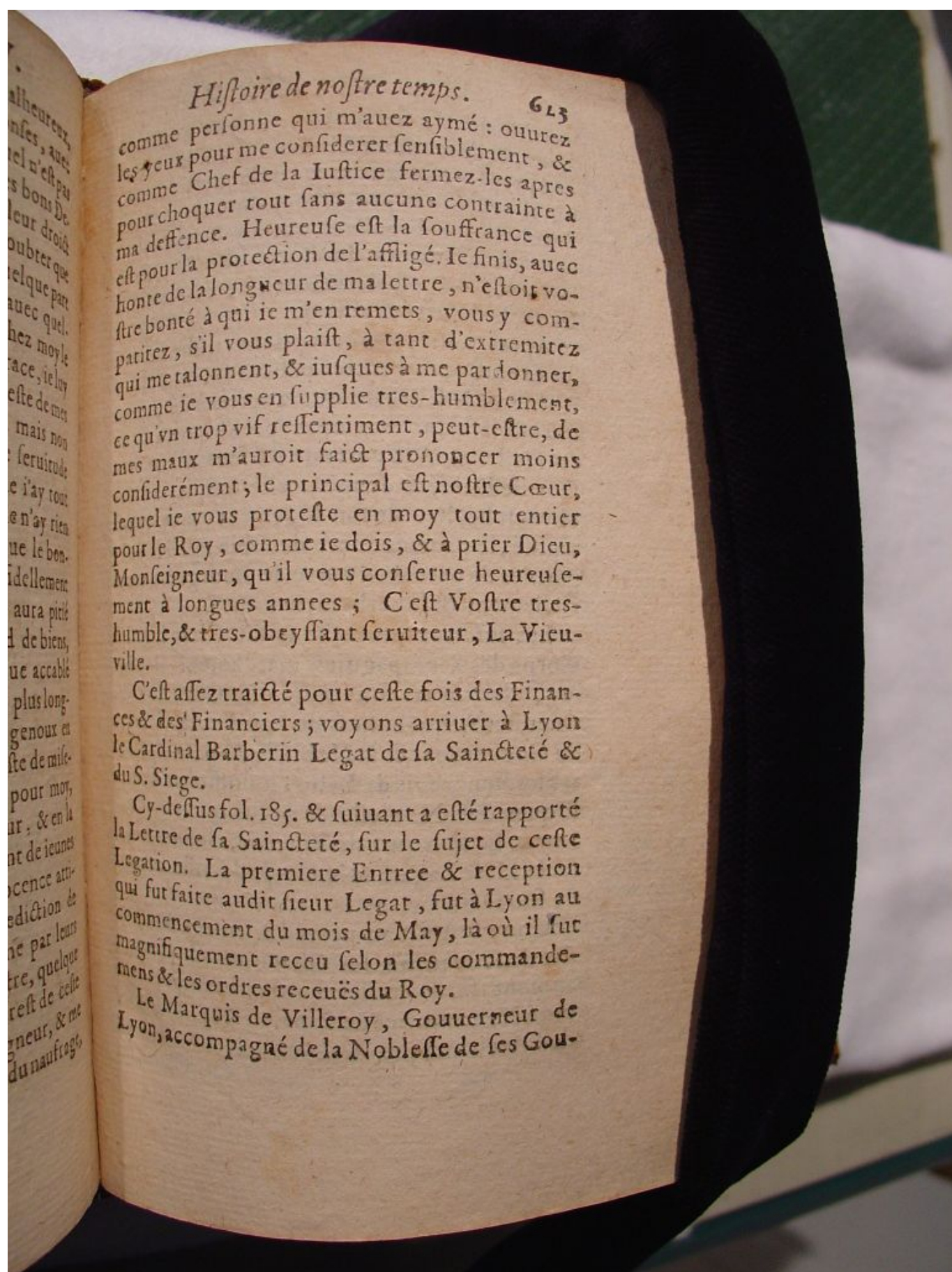
sans les ouvrir, il le aura tres-bien recognu.
Mais ie le voy d'icy, aussi curieux de les voir
comme plusieurs liasses de lettres que ma femme
m'auoit escrit sous sa pure fantaisie (ie veux
dire raison d'estat.)

Mais au lieu, Monseigneur, de toutes mes
responces n'en auois-je pas vne bien plus forte
en moins de mots. Me falloit-il chercher d'au-
tres tesmoignages de ma fidelité, apres celuy
qu'il pleust au Roy d'en rendre en plain Con-
seil, avec tant d'honneur & d'auantage pour
moy à tous les corps Souuerains de Paris, &
iufqu'à M. le Prenoist des Marchands, mandez
expres sur le bruiet de quelque refroidissement
en mon endroict, & en suite au sortir de là
à tous les Princes & Grands du Royaume qui
estoyent à la Cour: Où ne fut pas ma fidelité
esleuee, qu'est-ce que le Roy n'en dit pas? &
que peut souhaitter vn bon seruiteur de loüan-
ges & de bons sentimens d'un grand Roy, dont
il ne m'honora lors, vous y estiez, & neant-
moins huit iours apres au plus ie me vis con-
duire en prison. Bon Dieu, Monseigneur, qui
pourra bien concilier vne si grande vicissitu-
de, est ce que mon Denonciateur n'auoit pas
encore descouvert ces crimes, que moy-mes-
me ie ne scay pas. C'est trop, il me suffit que si
dans la parfaite cognoissance que le Roy
auoit lors de mes soins, de mon affection, & de
mes seruices, il me fit cét honneur de s'en dire
satisfait, & au delà deuant de tels tesmoins, &
si les calomnies qui depuis luy en ont peu di-
minuer la creance; l'espere que s'il vous plaist

1625_0622.jpg



1625_0623.jpg



Histoire de nostre temps.

643

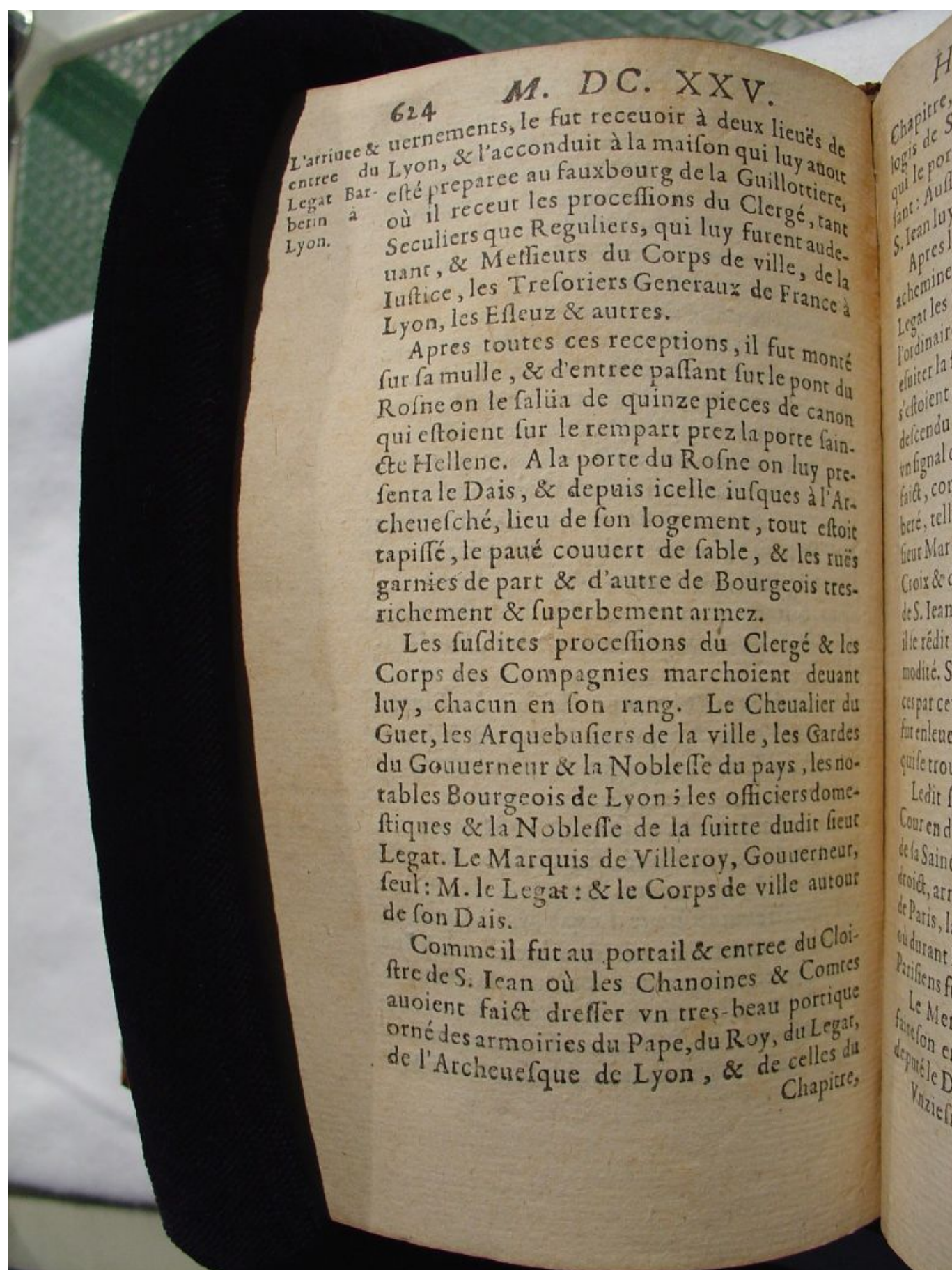
comme personne qui m'auez aymé : ouurez les yeux pour me considerer sensiblement, & comme Chef de la Iustice fermez-les apres pour choquer tout sans aucune contrainte à ma deffence. Heureuse est la souffrance qui est pour la protection del'affligé. Je finis, avec honte de la longueur de ma lettre, n'estoit vostre bonté à qui ie m'en remets, vous y comparez, s'il vous plaist, à tant d'extremitez qui me talonnent, & iusques à me pardonner, comme ie vous en supplie tres-humblement, ce qu'un trop vif ressentiment, peut-estre, de mes maux m'auroit faict prononcer moins considerément; le principal est nostre Cœur, lequel ie vous proteste en moy tout entier pour le Roy, comme ie dois, & à prier Dieu, Monseigneur, qu'il vous conserue heureusement à longues annees; C'est Vostre tres-humble, & tres-obeyssant seruiteur, La Vieuville.

C'est assez traicté pour ceste fois des Finances & des Financiers; voyons arriuer à Lyon le Cardinal Barberin Legat de sa Saincteté & du S. Siege.

Cy-dessus fol. 185. & suiuant a esté rapporté la Lettre de sa Saincteté, sur le sujet de ceste Legation. La premiere Entree & reception qui fut faite audit sieur Legat, fut à Lyon au commencement du mois de May, là où il fut magnifiquement receu selon les commandemens & les ordres receuës du Roy.

Le Marquis de Villeroy, Gouverneur de Lyon, accompagné de la Noblesse de ses Gou-

1625_0624.jpg



1625_0625.jpg

Histoire de nostre temps.

625

Chapitre, son Dais fut enleué des fenestres du logis de S. Christofle fort dextrement, ceux qui le portoient y ayans contribué en le haussant: Aussi tost les Chanoines & Comtes de S. Iean luy presenterent le leur.

Après leur harangue & submissions s'estans acheminez vers S. Iean, croyans que ledit sieur Legat les suiuist iusqu'à la porte (comme c'est l'ordinaire) ils y receurent l'aduis, que pour esuiter la foulle & le desordre des parties qui s'estoient dressées pour auoir sa Mulle, il estoit descendu deuant la porte de Saincte Croix à vn signal que le Marquis de Villeroy luy auoit faict, comme ils en auoient auparauant deliberé, tellement qu'il fut conduit par ledict sieur Marquis au trauers des Eglises de Saincte Croix & de S. Estienne, d'cù il entra en celle de S. Iean, & où après auoir faict ses prieres, il se rédît à l'Archeuesché sans aucune incommodité. Son dernier Dais fut dechiré en pieces par ceux qui en peurent auoir, & la Mulle fut enleuee par ceux de la partie de Brocquin, qui se trouua la plus forte.

Ledit sieur Legat desirant s'acheminer en Cour en diligence selon l'ordre qu'il en auoit de sa Saincteté, sans faire sejour en aucun endroit, arriua au Bourg la Royne à deux lieues de Paris, la sepmaine deuant la Pentecoste, là où durant les Festes vne multitude infinie de Parisiens furent receuoir sa Benediction.

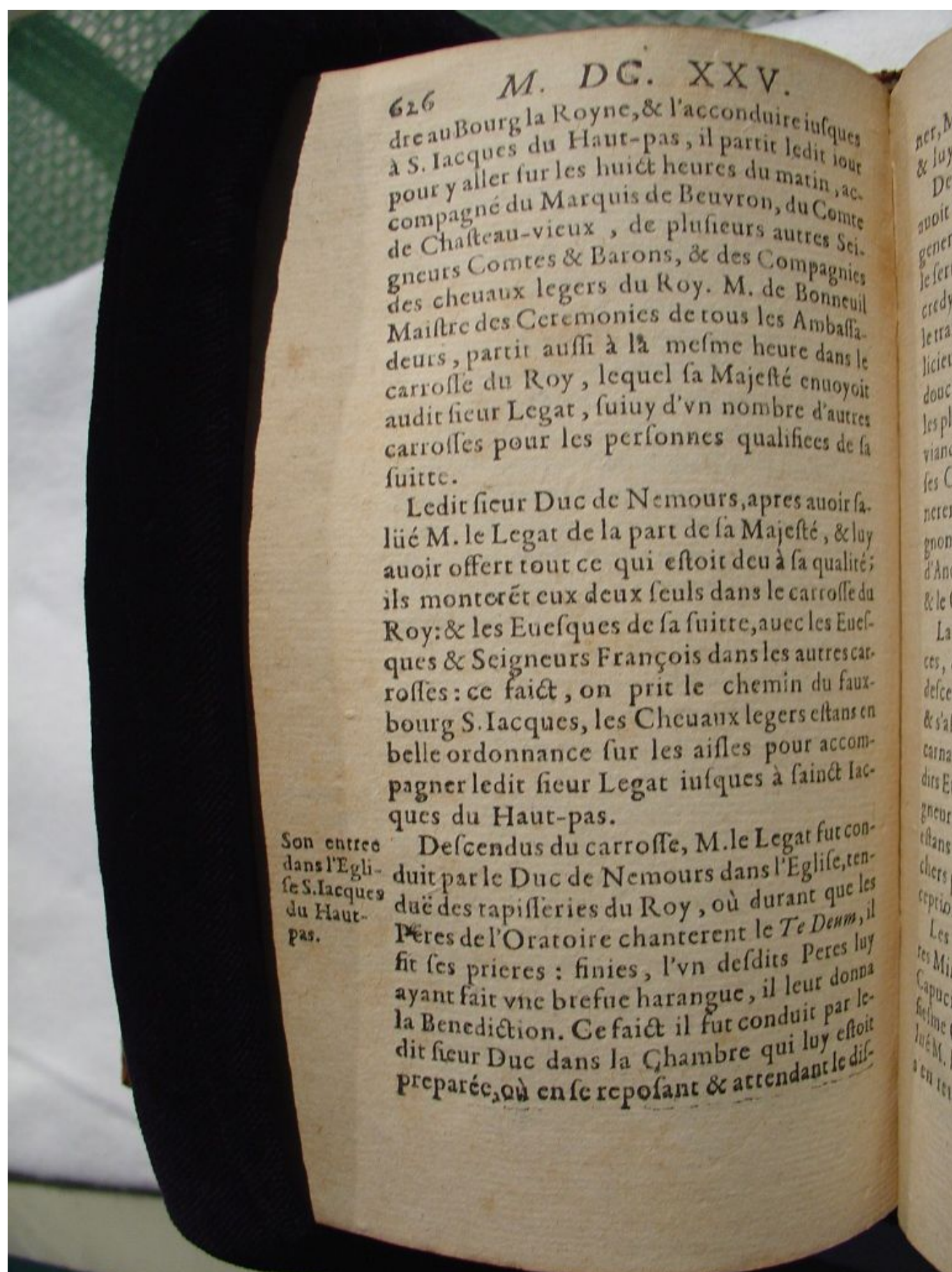
Le Mercredi 21. de May, iour pris pour faire son entree dans Paris, sa Majesté ayant député le Duc de Nemours pour l'aller prendre

Vnzieme Tome.

R z

Son arriuee
au Bourg la
Royne, où
le Duc de
Nemours
le fut visiter
de la part
du Roy.

1625_0626.jpg



626 M. DC. XXV.

dre au Bourg la Royné, & l'acconduire iufques à S. Iacques du Haut-pas, il partit ledit iour pour y aller fur les huit heures du matin, accompagné du Marquis de Beuvron, du Comte de Chateau-vieux, de plusieurs autres Seigneurs Comtes & Barons, & des Compagnies des cheuaux legers du Roy. M. de Bonneuil Maiftre des Ceremonies de tous les Ambassadeurs, partit auffi à la mefme heure dans le carrosse du Roy, lequel fa Majesté enuoyoit audit fleur Legat, fuiuy d'un nombre d'autres carrosses pour les personnes qualifiees de la fuite.

Ledit fleur Duc de Nemours, apres auoir fa-
liué M. le Legat de la part de fa Majesté, & luy auoir offert tout ce qui estoit deu à fa qualité; ils monterét eux deux seuls dans le carrosse du Roy: & les Euesques de la fuite, avec les Euesques & Seigneurs François dans les autres carrosses: ce faict, on prit le chemin du fauxbourg S. Iacques, les Cheuaux legers estans en belle ordonnance sur les ailles pour accompagner ledit fleur Legat iufques à saint Iacques du Haut-pas.

Son entree
dans l'Egli-
se S. Iacques
du Haut-
pas.

Descendus du carrosse, M. le Legat fut conduit par le Duc de Nemours dans l'Eglise, tendue des tapisseries du Roy, où durant que les Peres del'Oratoire chanterent le *Te Deum*, il fit ses prieres: finies, l'un desdits Peres luy ayant fait vne brefue harangue, il leur donna la Benediction. Ce faict il fut conduit par ledit fleur Duc dans la Chambre qui luy estoit preparée, où en se reposant & attendant le dis-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan